



Comité de Quartier

Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2023

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Françoise STIOPHANE : Éluée référente

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Julie DE SOUSA : Correspondante du quartier

Maïté POTIN : Correspondante du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère Municipale

Stéphane LARTIGUE : Élu référent (absent – excusé)

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr

s-lartigue@oloron-ste-marie.fr

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 41 personnes et 7 personnes excusées

Maïté POTIN invite les habitants venant pour la première fois à inscrire leurs coordonnées sur la feuille de présence.

Elle indique que suite à la démission de Jean-François ETCHEVERIA, Julie DE SOUSA assurera les fonctions de correspondante de quartier.

Vient ensuite l'ordre du jour :

- 1) Sécurité – partie présentée par Hervé PERRAUD
- 2) Aire de jeux d'enfants et résultat du questionnaire sur les animations à faire dans la salle du comité de quartier – partie présentée par Julie DE SOUSA
- 3) Association « Les amis de légugnon » présentée par Jean-Pierre LATRUBESSE
- 4) Questions / demandes par les membres du comité

1) Sécurité

Hervé PERRAUD, ancien gendarme, a rejoint le groupe des quinze membres actifs du comité de quartier.

Il a proposé de s'occuper des problématiques de sécurité et est, de ce fait, désigné correspondant sécurité pour le quartier de légugnon.

Suite à la visite du 4 octobre 2023 avec les services de la Ville, il est proposé les aménagements suivants (changement de la signalisation Avenue de Légugnon et à l'intersection de la rue du Paralé et du chemin de Légugnon) :

Point 37 : Sécurité routière

a) Chicane existante Avenue de Légugnon au niveau du Foyer René Gabe : il est proposé d'ajouter deux panneaux indiquant les priorités – un panneau prioritaire pour les automobilistes venant de la Route de Bayonne et un panneau de restriction pour les automobilistes venant de l'Avenue du 14 juillet.

Réponse : Les panneaux seront proposés ainsi que la peinture de bandes cyclables.

b) À l'intersection Avenue de Légugnon et rue du Château Abbatial : proposition de modification de la priorité. La rue du Château Abbatial deviendrait prioritaire avec la mise en place de deux panneaux STOP Avenue de Légugnon, avec une pré-signalisation.

Réponse : Cette proposition a été validée.

c) À l'intersection Avenue de Légugnon et rue Paul Malherbe : proposition de modification de la priorité. La rue Paul Malherbe deviendrait prioritaire avec la mise en place de deux panneaux STOP Avenue de Légugnon, avec une pré-signalisation. Les deux chicanes seraient à enlever.

Réponse : Cette proposition a été validée. Les chicanes seront enlevées.

d) À l'intersection Avenue de Légugnon et rue Bernard Manciet : proposition de modification de la priorité. La rue Bernard Manciet deviendrait prioritaire avec la mise en place de deux panneaux STOP Avenue de Légugnon, avec une pré-signalisation. Les deux chicanes seraient à enlever.

Réponse : Cette proposition a été validée.

e) À l'intersection Chemin de Paralé et Chemin de Légugnon : le panneau « Cédez le passage » deviendrait un panneau STOP sur le Chemin de Légugnon, avec une pré-signalisation.

Réponse : Ces propositions ont été vues et validées avec Françoise STIOPHANE et les membres du comité de quartier le 21 novembre dernier. Ces modifications seront faites au 1^{er} semestre 2024.

f) Ce changement de la signalisation Avenue de Légugnon, par l'ajout à trois intersections de panneaux STOP sur une distance de 600 mètres, nous inviterait à renseigner les automobilistes par une pré-signalisation les informant de ces changements. Le 1^{er} panneau pourrait être placé au

niveau de l'ancienne école de Légugnon en direction de la Route de Bayonne. Le 2^{ème} pourrait être placé à 200 mètres avant la rue Bernard Manciet en venant de la route de Bayonne.

Réponse : Des panneaux jaunes d'avertissement du changement de priorité seront posés avant et pendant la création des modifications.

Point 38 : Sécurité des piétons et des automobilistes

a) De la fin de l'Avenue du 14 juillet jusqu'à la rue Bernard Manciet, dans les deux sens et afin de sécuriser les déplacements, une bande piétonne et une bande cyclable devraient être réalisées.

Réponse : La largeur de la chaussée ne permet pas la création de ces lignes. Cependant, des logos « voie partagée » peuvent être insérés au milieu de la route.

b) Deux passages pour piétons seraient à créer sur l'Avenue de Légugnon ; le 1^{er} au niveau (ou avant) des chicanes en allant vers Bayonne, le 2^{ème} au niveau des rochers près du transformateur.

Réponse : Les Services Techniques vont se rendre sur place pour valider cette proposition.

c) Par ailleurs, il faudrait réhabiliter le passage piétonnier (chemin rural remontant à l'ADAPEI) reliant les deux Avenues Légugnon afin d'assurer la continuité de la bande piétonne vers la Route de Bayonne.

Réponse : Ces travaux sont prévus à la régie tractopelle.

d) En début d'année 2023, la réfection des revêtements de chaussée concernant les rues Paul Malherbe et du Château Abbatial, ainsi qu'une partie de l'Avenue de Légugnon et de la rue de Cambeilhau, a eu pour conséquence un excès de gravier au centre et sur les bas-côtés. Ce phénomène est amplifié dans les virages et les descentes (accumulations). En effet, des conducteurs de motos, des cyclistes risquent à tout moment de chuter.

Il serait urgent d'enlever ces excès de gravier.

Réponse : Le passage du tracteur balayeuse de voirie est prévu.

e) La mise en place de ce nouveau bitume a surélevé la route. Une dizaine de plaque du tout à l'égout ne sont pas à niveau ou pratiquement recouvert par le nouveau revêtement et engendre des bruits pour les riverains aux passages des véhicules et des poids lourds. Ce non alignement provoque pour les camionnettes bennes des sauts et il arrive de retrouver des morceaux de bois avec des clous pouvant provoquer des crevaisons.

Réponse : Les Services Techniques vont contacter EUROVIA.

f) Au niveau de l'accès à l'Avenue Légugnon et la rue Antonin Montaut, une évacuation d'eau sort directement et perpendiculairement sur l'Avenue Légugnon, provoquant lors de fortes pluies ou orage, un déferlement d'eau vers les véhicules pouvant provoquer un accident. La solution proposée est de mettre un coude pour diriger le flux d'eau parallèle à l'Avenue Légugnon.

Réponse : Les Services Techniques vont étudier le problème sur place mais à priori, il s'agit d'un écoulement superficiel de la voirie.

g) Rue Bernard Manciet : demande de mise en place d'un éclairage à détecteur de mouvements.

Réponse : Cette voie est une voie privée.

h) Au 900 et au 950 du Chemin de La Naü, deux lampadaires (LEDS) à détecteur de mouvements ont été implantés. Ils ne sont plus alimentés de 23h à 6h. La ferme et la maison sont isolées et situées en face d'un chemin allant vers le barrage de Légugnon. Des véhicules circulent à toute heure de la nuit. Est-il possible d'alimenter ces lampadaires en permanence la nuit ? La minuterie est de 15 secondes, les résidents souhaitent une durée de 30 secondes pour leur permettre de rentrer chez eux en toute sécurité.

Réponse : Une étude va être lancée pour vérifier la possibilité de modifier la programmation.

i) L'éclairage public n'est pas calé sur la diminution ou l'augmentation de la durée du jour par une

cellule de détection de la luminosité mais plutôt par une minuterie dont le réglage n'est pas réalisé au quotidien.

Réponse : La majorité des armoires d'éclairage est équipée d'horloge astronomique permettant d'allumer et d'éteindre l'éclairage public en fonction du jour de l'année.

Ces propositions soumises au vote du comité de quartier sont adoptées avec 1 vote contre.

Point 39 : Sécurité des biens et des personnes

Le mardi 28 mars 2023, le gendarme BOISSEAU, correspondant sécurité au sein de la BTA d'Oloron Sainte-Marie, est intervenu pour sensibiliser les résidents du quartier sur les cambriolages.

Il peut intervenir au sein de votre résidence pour une consultation de sécurité afin de détecter les points faibles de votre domicile. Cette démarche se fait sur rendez-vous ; il suffit de contacter la BTA ou Hervé PERRAUD qui relaiera la demande.

Conduite à tenir en cas d'effraction à votre domicile :

- Appeler le 17,
- N'intervenez pas si les cambrioleurs sont présents,
- Ne toucher à rien en attendant l'arrivée des gendarmes,
- Déposer une plainte à la Gendarmerie,
- Déclarer les faits à votre assurance.

Dispositions à prendre pour la sécurité de votre domicile et lors de votre départ en vacances :

- Faites rentrer vos poubelles par des voisins,
- Faites relever le courrier de votre boîte aux lettres,
- Si un voisin ou un membre de la famille possède une clé de votre maison, lui demander de passer régulièrement chez vous pour donner l'impression d'une présence (volets à ouvrir et à fermer),
- Éviter de mettre un antivol ou chaîne cadénassée sur votre portail (attire l'attention des voleurs),
- S'assurer de l'efficacité des portes et des fenêtres face aux fracturations : mise en place de 5 points de verrouillage pour les portes et de barreaux ou de volets pour les fenêtres,
- Mettre un éclairage à détecteur de mouvements,
- Mettre un système d'alarme,
- Ne pas cacher votre clé à l'extérieur,
- Ne pas mettre votre nom sur le trousseau de clés,
- Votre coffre-fort doit être caché et non visible,
- Vos bijoux et moyens de paiement doivent être aussi dissimulés,
- Pensez à prendre des photos de vos objets de valeur et les références de vos appareils (ordinateur fixe ou portable, téléviseur, console de jeux, etc) afin de les transmettre à votre assurance.

Une opération tranquillité vacances existe à la BTA. Se déplacer à la Gendarmerie pour signaler votre absence. Une patrouille passera régulièrement auprès de votre domicile.

2) L'aire de jeux d'enfants et résultats du questionnaire sur les animations à faire dans la salle du comité de quartier

En mars dernier, les oloronais ont retenu le projet d'aire de jeux pour enfants porté par Julie DE SOUSA et Jean-François ETCHEVERRIA.

Les jeux sont aujourd'hui en place à l'ancienne école de Légugnon. Les aménagements autour sont en cours.

Nous attendons le passage de la commission de sécurité nécessaire avant l'ouverture des lieux à nos chères petites têtes blondes.

L'accès se fera par le portillon côté parking.

Résultats du questionnaire :

Lors de la dernière réunion du comité de quartier, les habitants avaient été invités à compléter un questionnaire afin de connaître les activités pouvant être mises en place au sein du local.

Les résultats sont les suivants :

- des cours d'informatique (avec une mise en place en 2024)
- des demi-journées ou journées de marche autour du quartier
- des après-midi jeux

Nous proposerons aussi une permanence au local à raison d'une après-midi par mois (à définir).

3) Association « Les amis de Légugnon » présentée par Jean-Pierre LATRUBESSE

Jean-Pierre LATRUBESSE avait présenté le projet de réhabilitation du toit du pigeonnier lors du dernier budget participatif.

Le projet n'a pas été retenu car il dépassait l'enveloppe compte tenu des travaux de maçonnerie à réaliser.

Dans le souci de participer à la sauvegarde du patrimoine de Légugnon (chapelle-pigeonnier) et à la recherche archéologique de vestiges romains, il a créé l'association « Les amis de Légugnon ».

Cette association loi de 1901 a été officiellement reconnue le 11 juillet 2023. Elle pourra permettre de récupérer des financements.

Pour en devenir membre, la cotisation est fixée à 10 euros.

Rendez-vous sur le site par le lien : <https://lesamisdelegugnon.fr/>

4) Questions / Réponses

Point 40 : Rue de Cambeilhou

Depuis la réfection de la chaussée, la signalisation horizontale a disparu. Une habitante demande à ce que les bandes de stop soient rematérialisées.

Réponse : Les travaux ont été effectués.

Point 41 : Rue Jacques Brel

Une résidente de l'ADAPEI demande un passage piéton dans le prolongement du trottoir.

Réponse : Les travaux ont été effectués.

Point 42 : Rue du Château Abbatial

a) Il est demandé l'installation d'une grille d'évacuation devant la maison sise 180 rue du Château Abbatial.

Réponse : Le propriétaire se charge de remplacer les éléments défectueux.

b) Des locataires du Château de Légugnon signalent des chutes de pierres autour du pigeonnier ainsi qu'une reprise de la végétation dans les murs de la chapelle. Une sécurisation de la zone est demandée.

Réponse : Le périmètre de sécurité va être renforcé. La végétation sera traitée comme chaque année.

Point 43 : Avenue du 14 juillet

a) Les usagers indiquent que les trottoirs sont très dégradés (les trous sont nombreux et rendent la marche délicate).

Réponse : Les travaux de réfection seront programmés au bitumage 2024.

b) Le comité de quartier a déposé une demande auprès des Services Techniques pour l'installation d'une poubelle au niveau du transformateur (ce lieu reçoit beaucoup d'emballages papier et boîtes de boisson).

Réponse : La poubelle a été ajoutée.

Point 44 : Rue Paul Malherbe

Monsieur Lahourcade ainsi que d'autres riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules des entreprises ANCHEN et MILLAN. Il est demandé de faire (ou refaire) un courrier pour leur rappeler les règles de vitesse et courtoisie.

Réponse : Un courrier va être adressé aux deux entreprises.

Point 45 : Rue Marguerite de Navarre

Serait-il possible d'intégrer au planning de la balayeuse le passage dans cette rue ? Les habitants se plaignent de devoir systématiquement le demander.

Réponse : La demande sera prise en compte dans la fréquence des lotissements.

Point 46 : Chemin de la Naü

Entre les fermes LACAU et LEES, la route est très dégradée sur 200 mètres (ornières importantes).

Réponse : L'usage fait par les agriculteurs de cette portion de chemin provoque de graves dégradations. Il est impossible de maintenir en état cette portion de voie.

Point 47 : Rue de Paralé

En plus du STOP qui sera implanté sur le Chemin de Légugnon, un habitant propose d'implanter un « cédez le passage » rue de Paralé dans le sens Bayonne – Avenue de Légugnon.

Réponse : Les Services Techniques doivent étudier cette demande sur place. Si elle est validée, les travaux seront effectués au premier semestre 2024.

Point 48 : Avenue de Légugnon

a) Demande de création d'un arrêt minute pour la navette à hauteur de l'ancienne école de légugnon.

Réponse : La création d'un point d'arrêt à légugnon a déjà été étudiée. La ligne 2 étant en saturation, cette demande ne peut - pour le moment - aboutir. Toutefois, la CCHB tentera de l'intégrer à l'occasion d'une modification de la grille horaire.

b) Demande de mise en place d'une boîte à livres au niveau de l'ancienne école.

Réponse : Cette demande a bien été prise en compte par les Services Techniques.

c) Un passage piétonnier en friche entre les deux Avenues Légugnon, en face de la rue du

Château Abbatial, pourrait être aménagé par des marches longues afin de prolonger la bande piétonne vers la Route de Bayonne.

Réponse : Les Services Techniques doivent étudier cette demande sur place. Si elle est validée, les travaux seront effectués au premier semestre 2024.

Point 49 : Rue Bernard Manciet

a) En janvier 2021, quatre arbres (2 entre les n°5 et 7 de la rue, 1 entre les n°3 et 5 et 1 entre les n°2 et 4) ont été coupés par les services de la Ville car leurs racines pouvaient endommager les murs. Ils n'ont pas été remplacés. Leurs anciens emplacements sont toujours visibles.

Réponse : Les abattages ont été réalisés suite aux plaintes de certains propriétaires. Aucun arbre ne sera replanté du fait de la proximité avec les murs. Le lieu sera regoûdronné.

b) Demande de débroussaillage des chemins vicinaux (n°418 au cadastre – voir l'implantation sur le plan) entre la rue Bernard Manciet et la rue Paul Malherbe (sécurité des personnes).

Réponse : Cette demande a bien été prise en compte par les Services Techniques. Les travaux auront lieu au 1^{er} semestre de 2024.

Point 50 : Avenue de Lattre de Tassigny

Un projet de centre commercial avec plusieurs magasins ne doit-il pas voir le jour ? Il serait situé entre l'emplacement où se trouve les gens du voyage et le garage Peugeot.

Réponse : À ce jour, il n'y a pas de dossier déposé – emplacement privilégié pour de l'industriel.

Point 51 : Divers

Une boîte aux lettres, commune au comité de quartier et à l'association « Les amis de Légugnon », a également été demandée.

Réponse : La boîte aux lettres va être installée.

5) Informations

Durant les quartiers d'été, une promenade en calèche a été proposée.

La ballade découverte, commentée par Virginie ARRUEBO, responsable du service patrimoine de la Ville, a permis de découvrir le quartier historique de Légugnon pendant 20 minutes.

Le restaurant « Le Chaudron » est rouvert.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le mardi 13 février à 20h30 à l'ancienne école de Légugnon

La réunion se termine à 22h.